

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

07/11/2024

Date d'affichage

18/11/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mil dix vingt quatre

*Le 13 novembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : JOUAUX Laëtitia, ISAMBARD Albert

ABSENTS : *Néant*

POUVOIR : JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à Delphine BERTAUX, Albert ISAMBARD donne pouvoir à Guy LE GONIDEC

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°01-10-2024 Décision modificative n°1 au Budget Zone Artisanale

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à une modification du budget Zone Artisanale pour finaliser le paiement auprès du SDE35 de l'installation de l'éclairage public dans la rue de la Garenne.

En effet, la facture produite est supérieure à l'estimatif avant travaux et ayant servi de support à la constitution du budget prévisionnel.

La différence s'élève à 1 700€ qu'il convient donc de prévoir en crédit de fonctionnement dans la partie dépenses. Afin d'équilibrer cette dépense supplémentaire il est nécessaire de prévoir une hausse équivalente dans la partie recette de cette section au niveau de la subvention de fonctionnement provenant du budget principal.

La hausse du montant de travaux ayant un impact sur la valeur du stock final 2024, il convient également d'équilibrer la section d'investissement au moyen d'une hausse du montant inscrit au compte 1641.

Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le

ID : 035-213500192-20241113-01_10_2024V2-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité

Valide la décision modificative présentée

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ



ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION TRANSMISE LE 18 novembre 2024 : erreur dans la date du conseil municipal mentionné au 11 septembre au lieu du 13 novembre